

CONCOURS PHOTO St Véran Eté 2023

ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

FestiStVéran (05350), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, organise un concours photographique équitable, libre et gratuit.

Le concours se déroule du 04 Mars 2023 au 18 juillet 2023 (12h)

ARTICLE 2- THÈME : La flore alpine

ARTICLE 3 -CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.

En cas d'appartenance à un club, chaque participant concourt à titre individuel.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Deux photos maximum par personne sont acceptées.

Les images primées pourront être diffusées et projetées sur divers supports par l'association Festi StVéran et Queyras Tourisme (expos, sites, brochures...) mais en aucun cas ne pourront être commercialisées. Les photos doivent avoir été prises **de préférence sur la commune de St Véran.**

ENVOI : Par mail : fichier numérique jpeg entre 2 et 5 Mo à l'adresse suivante : philippe@images-et-reves.fr en indiquant vos coordonnées au plus tard le 18 juillet 2023 à midi.

Toutes photos reçues après cette date seront éliminées.

Les images ne respectant pas tous ces critères décrits dans l'article 3 seront éliminées.

ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les photographies seront évaluées selon 3 critères :

Le respect du sujet

Leur valeur technique

Leur valeur originale et esthétique

Le jury se réunira le vendredi 29 juillet 2023 à 15H et désignera les lauréats à 18h30. La décision du jury est souveraine et ne pourra être discutée ou contestée.

ARTICLE 5 : PRIX

Le concours est doté de plusieurs prix.

Les prix gagnés ne pourront en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

ARTICLE 6 : EXPOSITION DES ŒUVRES PRIMEES

Les photographies lauréates seront exposées dans la salle polyvalente à St Véran (05350)

ARTICLE 7 : ANNONCE DES RÉSULTATS

Les gagnants seront informés par mail ou par téléphone et les résultats seront dévoilés sur le site de l'association : les amis de St Véran ainsi que sur le site : festiphoto.fr d'où l'on pourra consulter les photos lauréates.

ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

Les gagnants retireront leur prix, le jour de la remise des prix, le vendredi 29 juillet 2023, dans la cour de l'école située à côté de la Mairie ou le lendemain matin, samedi 30 juillet

2023 auprès de l'association Festi St-Véran. Cependant, en cas d'absence des lauréats, seuls les prix peu encombrants pourront être envoyés par voie postale en lettre simple.

ARTICLE 9 : COMPOSITION DU JURY

Il sera constitué de 2 photographes professionnels

- D'un membres de l'association Festi St Véran
- de M. le Maire ou d'un membre des élus de St Véran
- d'un membre de Queyras Tourisme
- d'un membre de l'association les amis de St Véran
- d'un représentant des commerçants et hôteliers de St Véran

ARTICLE 10 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITES

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature. En cas de force majeure Festi St-Véran se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 13 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

Ce règlement est consultable sur place auprès des organisateurs et téléchargeable au format pdf sur le site : www.festiphoto.fr